

Comment s'inscrire à l'IUT du HAVRE

- Licence professionnelle
- DUT Année Spéciale

Dates d'inscription :

- du **vendredi 5 juillet 2019** (9h00) au **vendredi 19 juillet** (15h00)
- du **jeudi 22 août 2019** (9h00) au **vendredi 11 octobre 2019** (15h00)

La CVEC

→ **une démarche obligatoire à votre réinscription**

ATTENTION : Les Licences professionnelles en contrat de professionnalisation (Formation continue) n'ont pas à régler la CVEC.

La loi d'orientation et de réussite des étudiants a institué une **C**ontribution **V**ie **E**tudiante et de **C**ampus (CVEC). Pour plus de renseignements, consulter : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Cette contribution est « destinée à favoriser votre accueil et votre accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à votre intention »

Le montant de la CVEC est fixé à **91€**, et elle doit être acquittée auprès du CROUS, à partir du 1^{er} juillet 2019 : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Vous ne pourrez pas vous inscrire à l'IUT du Havre sans cette attestation.

INSCRIPTION A L'IUT

1/ A partir du 1^{er} juillet

connectez-vous sur le site : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> pour vous acquitter de la CVEC, d'un montant de **91 euros**.

Le CROUS vous délivrera automatiquement et instantanément une attestation d'acquiescement (ou d'exonération pour les boursiers).

2/ A partir du 4 juillet

vous devrez procéder à votre inscription administrative à l'IUT du Havre par APOWEB :
<https://primo.univ-lehavre.fr>

Votre identifiant est composé du préfixe **EC** suivi de notre **N° de dossier ecandidat**.

A noter pour vous inscrire :

- Le paiement par Carte Bancaire est obligatoire avec une possibilité de paiement en 3 fois.
- Les pièces justificatives sont à transmettre au format numérique via l'application [<https://pjweb-primo.univ-lehavre.fr>]. Les formats attendus sont .jpg, .jpeg pour les images et .pdf pour les documents.
- Après réception, contrôle et validation des pièces transmises, votre inscription administrative sera validée.

Votre carte étudiante "papier" sera transmise à **votre secrétariat pédagogique**.



ATTENTION : Si vous étiez inscrit à l'IUT du Havre en 2018-2019 (ou à l'Université Le Havre Normandie), merci de contacter le Service Formations par mail:

→ iut-scol@univ-lehavre.fr

→ En précisant vos nom/prénom, formation suivie en 2018-2019, l'intitulé de la formation en 2019-2020 ainsi qu'un numéro de téléphone sur lequel vous êtes facilement joignable.

LÉO CARTE

Première inscription :

Pour obtenir votre carte étudiante « **LEOCARTE** » vous devez en faire la demande sur :
<https://esup-sgc.univ-lehavre.fr>

Une photographie d'identité au format numérique vous sera demandée. Cette dernière sera imprimée sur votre léocarte.

Un mail vous informant que votre léocarte est imprimée vous sera envoyé sur votre messagerie universitaire « nom.prenom@etu.univ-lehavre.fr »

Vous devrez la retirer auprès du secrétariat pédagogique de votre composante.

Vous étiez déjà étudiant à l'Université

La mise à jour de votre « **léocarte** » sera à faire auprès de votre secrétariat pédagogique.